



Commission ad'hoc

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

*Motion du Conseiller communal Richard Pfister « Pour une meilleure consultation des usagers du centre de Pully et pour une mesure réelle de réduction du trafic de transit » et motion du Conseiller communal Philippe Haldy « Pour un plan directeur du trafic à Pully »*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

La commission chargée d'étudier ces deux motions s'est réunie le jeudi 10 avril 2014 à la Damataire. Elle était composée de Mmes Nicolette Panizzon et Anne Viredaz (en remplacement de Yannick Rochat) et de MM. Jean-Robert Chavan, Rocco Giannuzzi, Philippe Haldy (motionnaire), Mauro Pascale, Richard Pfister (motionnaire), Philippe Weber et votre serviteur. La commission a siégé en présence de Messieurs les Municipaux Martial Lambert et Marc Zolliker ainsi que de Monsieur Alexandre Machu responsable de la mise en place du PALM et Monsieur Thierry Lassueur chef de Service.

### **Préambule**

La Commission a pris connaissance des motivations des motionnaires.

M. Pfister souhaite que la Commune fasse intervenir la population plus tôt dans le processus de réflexion par le biais d'un groupe de consultation. D'autre part, Monsieur Pfister souhaite que la mise à double sens de l'avenue du Tirage soit étudiée.

M. Haldy regrette pour sa part que la valorisation du centre de Pully ne fasse pas l'objet d'une trame directrice et souhaite que la mobilité à Pully soit réfléchi par le biais d'un schéma directeur de la circulation comme cela a été le cas avec le Plan directeur communal de 1996.

### **Question de principe**

Le manque d'information dont disposent les Conseillers communaux et les habitants de Pully concernant le réaménagement général de son centre a suscité de fortes incompréhensions et une impression de travail fait au coup par coup, sans réflexion globale.

Cependant, il est ressorti de nos discussions que la Municipalité a toujours eu à cœur de travailler de manière cohérente, mais que la communication et la transmission de l'information ne s'est pas faites de manière optimale. La Municipalité consciente de ses

erreurs a démarré un processus de consultation des commerçants avec la création d'un groupe de travail et la méthode a pour vocation de se généraliser.

De nombreuses études<sup>1</sup> ont été faites concernant l'avenir de Pully et son aménagement, bien qu'un grand nombre d'entre elles n'aient pas été rendues publiques. Le Plan directeur de 1996 est d'ailleurs la pierre de fondation qui a permis de diriger les réflexions qui ont suivi.

Les aménagements prévus au centre de Pully ne se font donc pas au coup par coup mais s'inscrivent dans le cadre du Plan directeur communal et du Schéma directeur de l'Est lausannois et tiennent compte des résultats des études menées, notamment de comptages de véhicules. Ces mêmes comptages montrent, par ailleurs, que le trafic est en général en baisse à Pully.

L'avenue du Tirage a fait l'objet de discussions nourries et la Municipalité nous a présenté sa position : la mise en double sens de l'av. du Tirage n'est pas impossible et a longtemps fait partie des options envisagées, elle n'a finalement pas été considérée comme souhaitable parce qu'elle ne permet pas de réduire efficacement le trafic de transit d'une part et qu'elle reporte les bouchons sur l'avenue de Lavaux d'autre part.

La Municipalité de Pully a assuré aux commissionnaires que les réflexions sur le futur de Pully devraient être finalisées par la publication d'un Masterplan à paraître au courant de l'année 2014 entre septembre et octobre. Ce dernier rapport devrait répondre aux questions et attentes des motionnaires. Pour cette raison et afin de lui donner le temps de présenter les options qu'elle a choisi et de nous en expliquer les raisons, la Municipalité a demandé aux motionnaires de transformer leurs motions en postulat.

Monsieur le Municipal Lambert a d'ailleurs assuré que les questions relatives aux deux motions pourront faire l'objet de discussions suite à la présentation du Masterplan.

## **Conclusion**

Sous ces conditions, Messieurs Haldy et Pfister ont accepté de transformer leurs motions en postulats.

La Commission s'est prononcée à l'unanimité pour le renvoi des deux postulats à la Municipalité.

Ainsi, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de renvoyer ces postulats à la Municipalité.

Pour la Commission ad'hoc

Dimitri Simos, Président  
Pully, le 20 avril 2014

---

<sup>1</sup> « Plan directeur » (1996), « Etude stratégique d'accessibilité multimodale » (2009), « Mobilité et urbanisme » (2010), « Concept de circulation » (2012), « Valorisation du centre de Pully » (2013).